

Qu'est-ce que le FTU ?

Le Fonds de Travaux Urbains a été lancé à Mons en Baroeul dans le courant de l'année 2018. C'est un dispositif qui finance des micro-projets d'aménagements dans les quartiers de la Politique de la Ville. Soutenu par la Région Hauts-de-France, le FTU permet aux habitants de rencontrer des élus et des techniciens de la Ville, de partager des idées ou des problématiques liées à l'usage des espaces en ville et de financer des micro-projets d'aménagement, sous couvert de la réalisation d'une étude de faisabilité conduite par les Services Techniques et validée par un comité de gestion.

Dit simplement, c'est une sorte de mini Budget Participatif qui permet aux Monsois(e) de porter à la connaissance de la Ville des problématiques d'usage dans le quartier du Nouveau Mons et de proposer d'y remédier en suggérant des idées nouvelles ou qui n'avaient, jusqu'alors, pas encore été proposées dans le secteur ciblé. La mise en œuvre de ces micro-projets doit nécessiter l'accord des riverains concernés (sauf cas particulier lié à la sécurisation d'un site).

Le FTU, pour quels types de projets ?

Les projets doivent, dans l'ensemble, viser l'amélioration de la qualité environnementale et, plus concrètement, relever de :

- L'embellissement et l'amélioration des usages dans l'espace public (mobilier, cheminement piéton – lignes de désir, plantations, anti-stationnement, boîtes d'échanges et de trocs, aménagement léger de confort, mise en sécurité, accessibilité...);
- La propreté et l'entretien (poubelle, cendriers, sacs canins, ...);
- La convivialité d'espaces publics (bancs, jeux pour enfants et adultes, agrées parcours sportif...)



Comment ça marche ?

Les habitants/groupes d'habitants qui ont des idées d'aménagement dans leur quartier peuvent retirer un dossier FTU auprès du service « Politique de la Ville » pour y renseigner et soumettre leur projet. Il est ensuite présenté aux membres du comité de gestion du FTU et, en cas de validation de principe, il sera étudié par les Services Techniques de la Ville pour en évaluer plus précisément les modalités techniques et financières de mise en œuvre. Après explications et débats en comité de gestion du FTU, les membres délibèrent en tenant compte principalement de la portée des projets sur le pan de leur intérêt général (service rendu, coût de réalisation plafonné à 9 146 € HT, frais de maintenance limités, durée d'utilisation dans le temps....)



Un comité de gestion à l'écoute des idées !
Il accueille les Monsoises et les Monsois porteurs d'un dossier FTU pour qu'ils exposent leurs besoins et partagent le projet qu'ils souhaiteraient voir se mettre en œuvre. Remontées et proposées par les habitants en comité de gestion, les idées sont partagées et débattues entre les membres dans un esprit de coopération.

Le comité de gestion est composé de :

- élu(e)s thématiques (démocratie participative, cadre de vie, travaux),
- agents de ville (Politique de la Ville, Gestion Urbaine de Proximité, Service Technique),
- habitants membres du conseil citoyen monsois,
- représentants d'associations,
- habitants à l'origine du besoin et de la demande.

Le FTU a déjà accompagné la mise en œuvre de quelques projets, tels qu'une opération de pavage qui sécurise aujourd'hui la circulation piétonne sur la promenade Jasmin, la réalisation de bacs en bois fleuris au pied de la résidence Europe et l'implantation de deux Boîtes à Lire dans le quartier du Nouveau Mons.

Plus d'informations :
secretariat.urban@ville-mons-en-baroeul.fr

